

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 octobre 2012

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° I-167

présenté par  
M. Olivier Marleix

-----

**ARTICLE 6**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les décisions anti-compétitives prises en juillet par le gouvernement – suppression des heures supplémentaires, de la fiscalité anti-délocalisations, etc. – étaient hélas annonciatrices de la voie sur laquelle le gouvernement entendait s’engager : celle de la défiance envers l’entrepreneuriat.

Cette mesure confirme ce choix. Avec cette disposition, la France aura le taux de fiscalité sur les plus-values de cessions le plus élevé des principaux pays européens . Un énième mauvais signal à l’esprit entrepreneurial, dont notre économie se passerait bien.